

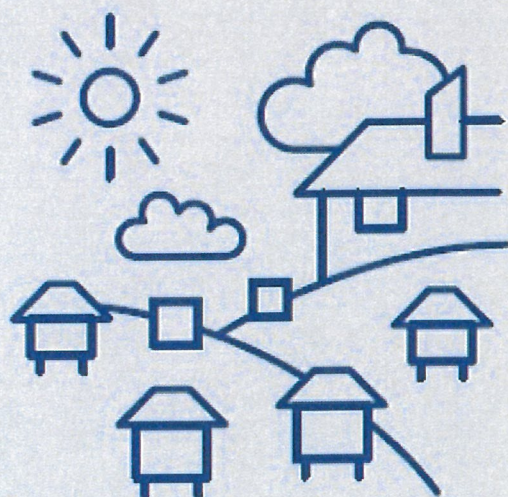


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

DÉCLARATION ET SIGNATURE

➤ Je déclare posséder ce jour, en France, le nombre de colonies d'abeilles suivant : | _____ |

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

➤ Je déclare placer mes colonies d'abeilles sur des emplacements situés sur les communes suivantes :

Les communes à reporter sont :

- les communes comportant des emplacements occupés au jour de la déclaration

- les communes comportant des emplacements susceptibles d'être utilisés dans l'année qui suit la présente déclaration, si connues

Commune	Code postal
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _
	_ _ _ _

Utilisez autant d'imprimés que nécessaire pour déclarer l'ensemble des communes. Signez chaque formulaire.

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date de gestion: |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| ; Numéro de récépissé: _____

Numéro d'apiculteur attribué (NAPI) : |_|_|_|_|_|_|_|_|